

## CHAPITRE 5 – Conquêtes et sociétés coloniales au XIX<sup>e</sup> siècle

### Doc 2 p. 114 : Pourquoi explorer le monde ?

En Afrique, l'impulsion a été lancée en 1788 [...] pour explorer le continent. Mungo Park s'aventure dans une partie du bassin du Niger et publie son récit en 1799, puis les missions d'explorateurs britanniques, français, allemands, se succèdent [...]. Ce sont des mystères géographiques, mais aussi des possibilités de créer des comptoirs commerciaux dans l'intérieur de l'Afrique qui motivent ces expéditions. [...] Les explorations prennent souvent la forme d'expéditions militaires, et beaucoup associent explicitement la reconnaissance géographique et les intérêts propres des États qui financent en grande partie ces opérations.

Les explorateurs sont dès lors considérés comme des fers de lance de la colonisation, inventoriant les richesses, décrivant les peuples rencontrés, préparant la voie aux armées européennes en dressant des cartes.

**Hélène Blais, « Profession : explorateur », L'Histoire, n°425-426, juillet-août**

**2016.**

### **Doc 3 p. 115 : La science contre la religion**

Notes d'un instituteur français au début du XX<sup>e</sup> siècle, destinées à la préparation de soirées de réflexion auxquelles participaient de nombreuses personnes.

D'après la Bible, Dieu aurait créé avec rien tout ce qui existe : le soleil, la terre, les étoiles, etc. Sur la terre, il aurait placé l'homme à l'état d'être adulte. Puis, afin de le distraire, un beau jour, pendant qu'Adam faisait un somme, il lui enleva une côte et avec ce simple morceau d'os, il fit la femme. [...]

La raison et la science ne nous permettent pas d'accepter cette doctrine. [...]

L'explication scientifique repose sur des principes absolument certains : 1. le corps des animaux, y compris l'homme, des végétaux et des minéraux, est formé des mêmes substances [...] ; 2. tous les êtres, animaux ou végétaux, sont susceptibles d'amélioration ou de perfectionnement.

Nous sommes bien loin de l'explication de l'Église.

**Témoignage cité par Jacques Ozouf, Nous les maîtres d'école,**

**© Éditions Gallimard, 1973.**

## **Doc 1 p. 116 : Lamartine justifie la colonisation de l'Algérie**

Quatre ans après la prise d'Alger par la France, les députés sont partagés entre partisans de la colonisation de ce territoire et défenseurs d'un retrait de la France.

Nous n'abandonnerons jamais Alger. Mais ce mot [...] ne dit pas comment nous conserverons notre conquête. Selon moi, les questions devraient être ainsi posées.

1. La France doit-elle entrer dans le système des colonisations ? [...]

3. Comme colonie militaire, comme avant-garde de la civilisation sur la barbarie, [...] conserverons-nous Alger ? [...]

Les orateurs qui ont parlé contre ce système, n'ont envisagé les colonisations que sous le rapport commercial et agricole ; ils ont négligé le côté politique de la question. [...] Messieurs, les nations n'ont-elles donc qu'une balance de chiffres à établir ? [...] Si l'or a son poids, la politique, l'honneur national, la protection désintéressée du faible, l'humanité, n'ont-ils pas le leur ? Abandonnerions-nous ces mers à leurs pirates ? [...] Non, Messieurs, ce serait renier notre mission et notre gloire.

**Lamartine, discours à la chambre des députés, le 2 mai 1834.**

## **Doc 2 p. 116 : Les raisons de l'expansion coloniale selon Jules Ferry**

Les colonies sont, pour les pays riches, un placement de capitaux des plus avantageux. Au temps où nous sommes et dans la crise que traversent toutes les industries européennes<sup>1</sup>, la fondation d'une colonie, c'est la création d'un débouché.

Messieurs, il y a un second point que je dois également aborder, c'est le côté humanitaire et civilisateur de la question. Il y a, pour les races supérieures, un droit, parce qu'il y a un devoir pour elles. Elles ont le devoir de civiliser les races inférieures.

Les nations, au temps où nous sommes, ne sont grandes que par l'activité qu'elles développent. Rayonner sans agir, sans se mêler aux affaires du monde, c'est descendre du premier rang au troisième et au quatrième.

**Jules Ferry (député, ancien chef du Gouvernement et ancien ministre des Affaires étrangères), discours à la Chambre des députés, 28 juillet 1885.**

1. Entre 1863 et 1896, une crise économique touche l'Europe.

## **Doc 5 p. 117 : Une révolte en 1871**

De ces soulèvements, le plus puissant est certainement celui d'El Mokrani, qui plonge ses racines dans la famine et les épidémies qui touchent l'Est algérien au cours des années 1867-1870. [...] Mohamed El Mokrani, déconsidéré par les autorités françaises, prend les armes. [...] L'insurrection gagne tout le Constantinois, jusqu'aux portes d'Alger. [...] En plus de subir une répression sanglante, les tribus, vaincues, doivent verser 36 millions de francs, plusieurs dizaines de milliers d'hectares de terres leur sont confisqués, et des dizaines d'insurgés sont déportés en Nouvelle-Calédonie.

La répression de ce soulèvement ne met pas un terme aux révoltes, qui resurgissent toutefois de manière plus isolée et limitée, mais aussi sous d'autres formes, plus insidieuses : vols de bétail, attaques de fermes, incendies volontaires, autant d'exactions qui rendent difficile la vie des colons dans les campagnes.

**Tramor Quemeneur, « 2021, une guerre longue de 70 ans », Historia, n° 892,**

**avril 2021.**

## **Doc 6 p. 118 : Un appel aux volontaires pour peupler l'Algérie**

Article 3 : Les colonies seront fondées par des citoyens français, chefs de famille ou célibataires. Les colons cultivateurs [...] recevront de l'État, à titre gratuit, des concessions de terre d'une étendue de 2 à 10 hectares par famille [...].

Article 10 : Les colons seront dirigés sur l'Algérie dans le plus bref délai possible. Les frais de route, de traversée, de transports des effets et du mobilier seront au compte de l'État.

## **Doc 8 p. 118 : Le peuplement du territoire**

Draria, situé à une dizaine de kilomètres d'Alger, vit le jour sous la forme d'un village de colonisation en 1842. Dans cette région, appelée le Sahel d'Alger, on pratiquait avant 1830 l'élevage et une agriculture vivrière dans de grands domaines appartenant à de riches Algérois ou dans de petites propriétés. [...] À Draria, quelque 50 colons venus en famille, originaires de France, d'Allemagne et de Suisse, reçurent des concessions de sept à huit hectares, qu'ils devaient mettre en valeur pour en obtenir la propriété définitive. Un village prit forme, protégé par un fossé défensif, avec son église, sa maison commune et son école, reléguant ceux que l'administration française appelait les « indigènes » en marge. [...]

Pour trouver les terres à distribuer, l'administration utilisa ici comme en bien d'autres endroits deux leviers : la mise sous séquestre<sup>1</sup> et l'expropriation<sup>2</sup>.

**Colette Zytnicki, « Draria, un village à l'heure coloniale », *Historia*, n° 892, avril 2021.**

1. Confiscation des terres par l'État.
2. Fait de retirer la propriété d'un bien à son propriétaire.

## **Doc 10 p. 119 : Les revendications d'un Algérien**

Le programme de la République, qui est le régime désormais accepté partout en France et chez nous [en Algérie] ne comprend-il pas : le droit de vote à tous, le service militaire pour tous, l'instruction gratuite et obligatoire des enfants des deux sexes [...] ? Eh bien ! Pourquoi nous traiter en parias<sup>1</sup> ? Nous sommes sujets français et ne pouvons tarder à devenir citoyens français, dès lors nous avons le droit de nous réclamer des grands principes. Nous ne cesserons de solliciter le droit de voter, comme de verser notre sang pour la patrie [...].

**El Hack, journal franco-algérien qui sera interdit pour ses propos en faveur de l'émancipation des indigènes, 11 février 1894.**

1. Personnes méprisées.

## **Doc 2 p. 120 : La République abolit l'esclavage**

Au nom du peuple français, le Gouvernement provisoire<sup>1</sup>, considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ; qu'en détruisant le libre arbitre de l'homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir ; qu'il est une violation flagrante du dogme républicain « Liberté, Égalité, Fraternité » décrète :

Art. 1<sup>er</sup> – L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises [...]. Dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres seront absolument interdits.

### **Décret d'abolition de l'esclavage, 27 avril 1848.**

1. Gouvernement provisoire de la République, au pouvoir à la suite de la révolution de février 1848.

## **Doc 4 p. 121 : Le Code de l'indigénat légitime les inégalités**

Le Code de l'indigénat est un ensemble de textes législatifs dont la fonction fut d'organiser dans les colonies françaises le contrôle et la répression des populations dites « indigènes ». Mis en place en 1881 en Algérie, il est généralisé ensuite aux autres colonies.

Un arrêté du gouverneur général<sup>1</sup> peut arracher un indigène à sa famille, à sa tribu, le déporter dans de véritables bagnes ou simplement lui imposer une résidence déterminée avec interdiction d'en sortir. Un indigène musulman ne peut circuler en Algérie sans passeport régulier [...].

Pour punir des méfaits de ce genre, des peines de police, d'amende et d'emprisonnement sont prononcées légalement. L'indigène comparaît devant l'administrateur ou le maire, qui lui inflige le châtement qui lui plaît. Une telle situation a engendré des abus vraiment scandaleux. Elle a créé dans l'âme indigène des sentiments de rancune et d'hostilité.

**D'après Gustave de Molinari, Journal des économistes, 1909.**

1. Le gouverneur général de l'Algérie est chargé d'administrer la colonie pour la métropole.

# Leçon p. 122 : Conquêtes et sociétés coloniales au XIX<sup>e</sup> siècle

## A - Les conquêtes coloniales

### 1. Aux origines de l'expansion coloniale

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'exploration de régions méconnues des Européens se développe. Les explorateurs sont des missionnaires, des militaires, des scientifiques, etc. Cette ouverture au monde permet de découvrir de nouveaux territoires, de nouvelles cultures, de nouvelles espèces. C'est ainsi que de nouvelles théories émergent, remplaçant peu à peu les explications religieuses du monde par des explications scientifiques rationnelles. Darwin théorise ainsi l'évolution des espèces en 1859.

Les Européens partent à la conquête de ces territoires car ils pensent qu'ils ont la mission de civiliser des populations jugées inférieures, de lutter contre la traite négrière et l'esclavage que la France, en 1848, a aboli dans ses colonies. Ils cherchent aussi à s'approvisionner en matières premières, à trouver des débouchés pour leur industrie. Les États européens voient la colonisation comme un moyen d'accroître leur puissance.

### 2. Conquêtes et rivalités coloniales

À partir des années 1870, les conquêtes s'intensifient, surtout en Afrique où se livre une véritable « course aux colonies ». Cela nourrit d'importantes tensions entre puissances européennes, comme au Maroc, en 1905 puis en 1911, entre la France et l'Allemagne.

Les Européens utilisent souvent la force militaire. C'est le cas en Algérie lors de la lutte contre la résistance de l'émir Abd el-Kader (jusqu'en 1847) ou face aux révoltes de 1871. Dans les années 1890, ils font face à la résistance des habitants du Dahomey (actuel Bénin), menée par leur roi Behanzin.

En 1914, le partage colonial est quasiment achevé. L'Afrique est entièrement colonisée, à l'exception de l'Éthiopie et du Liberia. Les conquêtes se sont étendues en Asie et en Océanie. Le Royaume-Uni dispose de l'empire le plus vaste. La France arrive en seconde position.

## **B - Domination et sociétés coloniales**

### 1. Des territoires sous dépendance

Certains territoires sont des colonies de peuplement, où s'installent un grand nombre d'habitants venus de métropole (les colons). La plupart sont des colonies d'exploitation qui fournissent des matières premières aux métropoles, mais accueillent peu de colons.

L'économie coloniale est organisée par et pour la métropole. Les cultures locales sont sacrifiées au profit des cultures d'exportation comme le café ou le coton. Les Européens exploitent les mines. Pour faciliter les échanges avec la métropole, ils font construire des routes, des voies ferrées et des ports.

### 2. Des sociétés coloniales inégalitaires

Dans les possessions françaises, le Code de l'indigénat donne aux populations indigènes un statut inférieur à celui des citoyens français. Dans les villes, même si les populations ne sont pas complètement séparées, il existe des quartiers européens et des quartiers indigènes.

Les salaires de la main-d'œuvre indigène sont maigres et les Européens ont parfois recours au travail forcé. Les colonisés sont souvent privés des meilleures terres.

Les Européens créent des écoles pour enseigner leur langue et leur histoire, mais tous les enfants ne sont pas scolarisés. Des progrès ont lieu en matière de soin avec la création d'hôpitaux ou de dispensaires.

La domination coloniale bouleverse la culture et les habitudes des peuples colonisés, déchirés entre l'influence occidentale et leurs traditions. Les élites indigènes, éduquées à l'occidentale, souhaitent accéder à des responsabilités mais sont maintenues dans une situation d'infériorité.